



AIDES

Hébergements de Tourisme social

Publics concernés

- #Association
- #Collectivité territoriale
- #Entreprise
- #Établissement public

Domaines secondaires

- [#Tourisme](#)
- [#ESS](#)
- [#Environnement](#)

Ce dispositif est destiné à aider la modernisation du parc d'hébergement des acteurs du tourisme social.

Objectif

Aider la création dans un bâti existant, la modernisation, l'extension d'hébergements du tourisme social, et à sa diversification d'activité.

Bénéficiaire

- Maîtres d'ouvrage publics,
- Maîtres d'ouvrage privés (seules les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ou les entreprises ayant un plan d'actions d'inclusion sociale seront éligibles).

Montant

Intervention :

- Seuil minimum de dépenses éligibles : 50 000 €,
- Plafond de dépenses éligibles pour les villages vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour : 1 000 000 €,

- Plafond de dépenses éligibles pour les Centres de vacances et les projets de diversification d'activité : 500 000 €,
- Taux d'intervention : 25% maximum.

Dépenses éligibles :

- Travaux de gros oeuvre et de second oeuvre (hébergement, espaces collectifs d'accueil, de restauration, équipements de loisirs),
- Travaux de confort (chauffage, isolation, sanitaires, mobilier, traitement paysager, économies d'énergie),
- Frais d'étude et d'honoraires concourant à la réalisation du projet.

Dépenses inéligibles :

- Acquisition de matériaux et réalisation de travaux en régie,
- Dépenses d'entretien courant.

Critères de sélection

L'opération devra intégrer des travaux sur l'hébergement situé dans des structures telles que des villages de vacances, auberges de jeunesse, centres internationaux de séjour, centres de vacances, etc.

Seules les entreprises de l'Economie Sociale et Solidaire ou les entreprises ayant un plan d'action d'inclusion sociale seront éligibles.

Les SCI seront éligibles uniquement si elles sont constituées pour solliciter des financements Agence Nationale pour les Chèques Vacances et de la Caisse des Dépôts (Fonds TSI).

Les hébergements réservés exclusivement à la clientèle d'un Comité d'Entreprise sont inéligibles.

Comment faire ma demande ?

Si vous remplissez les critères énoncés ci-dessus, merci de compléter le formulaire de contact ci-dessous ou d'envoyer un mail à l'adresse tourisme@nouvelle-aquitaine.fr en apportant des éléments de présentation de votre projet et vos coordonnées.

La Direction du Tourisme prendra ensuite contact avec vous pour vérifier l'éligibilité de votre projet avant tout dépôt de demande de subvention.

Correspondants

• Direction du tourisme

Service Relation aux Usagers

[05 49 38 49 38](tel:0549384938)

Du lundi au vendredi de 9h à 18h sans interruption